Modifié le 06/05/24

Mieux respirer au sein de la Métropole Rouen Normandie, un objectif partagé

Une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) est un secteur géographique défini où la circulation des véhicules les plus émetteurs de polluants atmosphériques est encadrée voire interdite.

Parce que l’air est un bien indispensable à tous, il nous faut tout faire pour le préserver. La Métropole a pour ambition de réduire fortement la pollution atmosphérique sur son territoire et vise les recommandations de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à l’horizon 2030.

Imposée par l’État, une ZFE-m est en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie.

Depuis le 1er septembre 2022, elle concerne tous les véhicules, y compris ceux des particuliers (voiture, utilitaire léger, bus, poids lourds …), ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés. Ces véhicules ne pourront plus circuler dans la zone (sauf dérogations spécifiques), 24h/24 et 7j/7.

Table des matières